



## Conseil économique et social

Distr. générale  
22 décembre 2022

Français  
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des**  
**finances, de la planification et du développement économique**  
Quarante et unième réunion

Addis-Abeba (hybride), 15-17 mars 2023

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions statutaires**

### **Rapport de la trente-septième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord**

#### **Note du secrétariat**

Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a l'honneur de transmettre aux membres de la Commission le rapport de la trente-septième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord.

---

\* E/ECA/COE/41/1.



## **Rapport de la trente-septième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord**

### **I. Organisation et participation**

1. Le Sous-Secrétaire du Ministère libyen de l'économie et du commerce et Président du Bureau du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord, Saad Lihniash Mohamed Abdullah, et le Secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe, Taïeb Baccouche, ont assisté à la cérémonie d'ouverture de la trente-septième réunion du Comité intergouvernemental. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) était représentée par sa Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef, Hanan Morsy, ainsi que par la Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, Zuzana Schwidrowski, et la Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest, Ngoné Diop.

2. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord couvre sept pays membres. Les représentants de six États membres, à savoir l'Algérie, l'Égypte, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et le Soudan, étant présents à l'ouverture de la réunion, le quorum requis a été atteint. Étaient également présent à l'ouverture de la réunion des représentants de l'Union du Maghreb arabe (UMA), d'organisations internationales et régionales, d'institutions financières (telles que la Banque islamique de développement) et d'autres organismes des Nations Unies.

### **II. Ouverture de la réunion conjointe [point 1 de l'ordre du jour]**

3. La réunion a commencé par des mots de bienvenue prononcés par Lubuya Bashala, économiste au Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord. Elle a souhaité la bienvenue aux délégués à la tenue conjointe de la trente-septième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et de la vingt-cinquième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest sur le thème : « La sécurité alimentaire et énergétique en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest dans un contexte de crises multiples ».

4. M. Abdullah a remercié le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord pour l'aide et les conseils prodigués au Bureau sortant, et a félicité le Maroc pour son accueil de la réunion commune. Rappelant que des pans entiers de la population africaine souffraient d'une famine et d'une pauvreté persistantes, ainsi que des répercussions des changements climatiques, il a insisté sur l'importance de trouver des solutions à court terme et de bâtir des économies fortes. Il a conclu en soulignant l'importance des enseignements tirés, non seulement de la crise financière mondiale de 2007-2008 et des solutions qui y avaient été apportées, mais aussi des propositions faites lors de la réunion du 18 octobre 2022, organisée par la CEA, ayant pour thème la sécurité alimentaire et énergétique en Afrique du Nord dans le contexte des crises mondiales multiples.

5. Le Président sortant du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest et Directeur de la planification du développement au Ministère gambien des finances et des affaires économiques, Alagie Fadera, a remercié les participants et félicité les deux bureaux sous-régionaux de la CEA pour l'organisation de la réunion commune. Il a noté que le travail abattu par le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest avait souffert de nombreuses contraintes, telles que la

pandémie de COVID-19, la situation de sécurité au Sahel et la guerre en Ukraine. Il a conclu ses propos en notant les principales réalisations du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest, notamment une formation sur le dividende démographique.

6. Dans son allocution d'ouverture, M<sup>me</sup> Morsy a souhaité la bienvenue aux délégués, soulignant le caractère particulier de la réunion compte tenu de son organisation conjointe par les deux bureaux sous-régionaux. Elle a noté que le thème de la réunion était axé sur une question cruciale, présentant une occasion unique de revoir les politiques de fond en comble. M<sup>me</sup> Morsy a souligné l'importance d'une diversification des sources de nourriture grâce à l'intensification du commerce intrarégional entre les pays africains, ce qui leur permettrait de s'entraider et de créer des emplois. Elle a également insisté sur la nécessité d'opérer une transition vers les énergies renouvelables afin d'atténuer les effets des changements climatiques, notamment dans la perspective de la tenue prochaine en Égypte de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, surnommée « COP Afrique ». Selon elle, les crises présentaient aussi une excellente occasion de se consacrer à une relance plus inclusive et plus verte. En conclusion, elle a recommandé aux pays d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest de recourir à des obligations vertes, socialement responsables et durables pour financer des projets ayant des résultats positifs sur les plans social et climatique.

7. Prenant la parole, M. Baccouche s'est dit reconnaissant de faire partie de la première réunion commune des deux comités intergouvernementaux, et a souligné l'importance de cette réunion à la suite des diverses crises. Il s'est également félicité de la coopération entre la CEA et l'Union du Maghreb arabe, qui datait déjà de plusieurs années. Il a évoqué l'incidence qu'avait eue la pandémie de COVID-19 sur les pays de l'UMA, et a par ailleurs souligné le fait que les problèmes des pays africains étaient aggravés par leur forte dépendance envers les marchés extérieurs. M. Baccouche a fait valoir que, pour parvenir à un développement durable, la solution à ces crises devait être mondiale. Enfin, il a indiqué que la transition vers les énergies renouvelables était essentielle et devait se faire d'une manière adaptée aux caractéristiques propres de chaque pays.

### **III. Élection du Bureau [point 2 de l'ordre du jour]**

8. À la suite d'une concertation entre les chefs des délégations, le Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord a élu à l'unanimité son nouveau Bureau, constitué comme suit :

Président :	Mauritanie
Vice-Président :	Maroc
Rapporteur :	Soudan

### **IV. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 3 de l'ordre du jour]**

9. Dans son allocution d'ouverture en qualité de Président du nouveau Bureau, Sidi Mohamed Zenvour, Directeur de la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée au Ministère mauritanien des affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs, a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié les pays membres pour la confiance accordée à son pays. Il a salué les efforts du Bureau sortant et du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord.

10. Le Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord a ensuite adopté l'ordre du jour de sa trente-septième réunion (ECA/SRO-NA/ICSOE/37/1), tel qu'il figure à l'annexe II du présent rapport, ainsi que son programme de travail (ECA/SRO-NA/ICSOE/37/1/Add.1).

## **V. Séance spéciale sur la sécurité alimentaire et énergétique en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest dans un contexte de crises multiples [point 4 de l'ordre du jour]**

11. La séance extraordinaire a été ouverte par M<sup>me</sup> Schwidrowski et animée par M. Zenvour. Dans sa présentation sur la sécurité alimentaire en Afrique du Nord, M<sup>me</sup> Schwidrowski a déclaré que l'insécurité alimentaire mondiale était actuellement plus grave qu'en 2008 et que la hausse internationale des prix avait eu un impact direct sur le pouvoir d'achat des populations. Elle a indiqué qu'alors que l'Afrique n'abritait que 17 % de la population mondiale, elle comptait en 2021 une personne sous-alimentée sur trois dans le monde. D'un point de vue sous-régional, l'Afrique du Nord semblait bien se porter, puisque la proportion de personnes sous-alimentées y était inférieure à la moyenne mondiale. Toutefois, si l'on considérait les pays un par un, on constatait que la Mauritanie et le Soudan présentaient une prévalence élevée de sous-alimentation. M<sup>me</sup> Schwidrowski a également fait observer que la disponibilité et l'accès à une quantité suffisante d'aliments nutritifs et sûrs pour tous étaient des facteurs essentiels pour réaliser l'objectif de développement durable n° 2. Elle a souligné que le problème de la sécurité de l'eau dans la région de l'Afrique du Nord devait être pris en compte dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. En conclusion, elle a formulé des recommandations, dont la nécessité : a) de mettre en place des systèmes de production alimentaire durables ; b) d'augmenter les revenus et les emplois de bonne qualité dans les systèmes de production alimentaire ; c) de tirer parti de la puissance du commerce continental ; d) d'améliorer l'efficacité de la sécurité sociale pour les groupes les plus vulnérables ; e) d'adopter une approche régionale de la sécurité alimentaire.

12. Dans sa présentation sur la sécurité alimentaire et énergétique en Afrique de l'Ouest, M<sup>me</sup> Diop a souligné que la pandémie de COVID-19 avait entraîné une aggravation de la pauvreté parmi les ménages ouest-africains, et que cette situation avait été exacerbée par la récente guerre en Ukraine. Elle a déclaré que, malgré le potentiel élevé de la sous-région du point de vue des ressources énergétiques, l'accès à l'électricité y restait difficile et que la sécurité énergétique y était bien inférieure à la norme mondiale. Elle a également fait valoir que, malgré l'abondance de ses ressources, l'Afrique était vulnérable par sa dépendance à l'égard des importations d'énergie à l'égard de certains produits alimentaires et agricoles, tels que les engrais. Enfin, elle a demandé aux pays développés de respecter leurs engagements à financer la transition verte des pays africains.

13. S'exprimant dans le cadre d'une table ronde, le Secrétaire général du Ministère marocain de l'agriculture, Redouane Arrach, a relevé les similitudes entre les conclusions des deux présentations sur la sécurité alimentaire et énergétique en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest. Il a mis en exergue la stratégie du « Maroc vert », notant qu'elle avait permis d'accroître la productivité et d'améliorer la gouvernance. Il a ajouté que les investissements dans l'agriculture nécessitaient des financements, et que la contribution du secteur privé était essentielle à la prospérité du secteur agricole.

14. La Directrice du Groupe d'appui à l'application de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel au Bureau du Coordinateur spécial pour le développement du Sahel, M<sup>me</sup> Nwanne Vwede-Obahor, a axé sa présentation

sur la contribution des Nations Unies à la sécurité alimentaire dans la sous-région du Sahel. Elle a souligné que les situations politiques et humanitaires devaient être prises en compte dans l'opérationnalisation des initiatives, tout en insistant sur l'importance d'une approche holistique et multisectorielle des questions de sécurité alimentaire. Elle a indiqué que les domaines dans lesquels les Nations Unies apportaient une aide globale étaient l'eau, l'énergie et la gouvernance, ainsi que le renforcement des capacités techniques dans le secteur de l'énergie et de l'adaptation aux effets des changements climatiques.

15. Après les allocutions des présentateurs et des panélistes, des débats ont porté sur la sécurité alimentaire, les subventions, l'efficacité énergétique, la vulnérabilité, la technologie et les partenariats public-privé. Un représentant de la Sierra Leone a fait valoir que les difficultés auxquelles les pays étaient confrontés n'étaient pas nouvelles, citant à titre d'exemple de crises précédentes les glissements de terrain en Afrique de l'Ouest et les épidémies de fièvre hémorragique Ebola.

16. Un représentant de la Libye a noté que les problèmes de sécurité alimentaire avaient été aggravés par des facteurs externes, et que les ressources renouvelables ne répondaient plus à la demande de la population. Il a expliqué qu'en réponse aux crises multiples causées par les pénuries de denrées alimentaires et de carburants, par les fluctuations, par le fanatisme et par la peur, les pays avaient besoin d'une volonté politique cohérente et solidaire, soulignant également que la pauvreté, le chômage et l'instabilité étaient des préoccupations majeures qui appelaient des décisions concrètes et des mesures tangibles.

17. Plusieurs experts ont également émis l'opinion que les pays africains devraient mieux se préparer à l'avance aux crises à venir plutôt que réagir aux crises au moment où elles survenaient. Ils ont aussi souligné la nécessité de résoudre les problèmes de disponibilité de l'eau et de l'énergie pour assurer la sécurité alimentaire, et que l'accent devait être mis sur les exigences pertinentes à cet égard. Enfin, la bonne gouvernance, les partenariats public-privé, le secteur public, les organisations non gouvernementales, les jeunes, les femmes et l'économie circulaire ont été cités comme devant jouer un rôle crucial.

## **VI. Évolution de la situation économique et sociale en Afrique du Nord : examen du profil sous-régional** [point 7 de l'ordre du jour]

18. Un fonctionnaire du Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord a présenté les principales conclusions d'un rapport intitulé « *North Africa subregional profile review 2022 : Landscape of economic, social and climate conditions in North Africa* » (Examen du profil sous-régional de l'Afrique du Nord 2022 : tour d'horizon de la situation économique, sociale et climatique en Afrique du Nord »). Ce rapport synthétisait les perspectives macroéconomiques pour la sous-région dans le contexte des multiples chocs du moment, dont la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine et les difficultés causées par les changements climatiques.

19. Les auteurs du rapport recommandaient la prise de mesures budgétaires, telles que l'octroi d'une plus large marge de manœuvre dans les budgets pour financer des filets de sécurité sociale de plus grande envergure, tout en évitant les subventions énergétiques non ciblées, pour freiner l'inflation. La CEA suggérait une série de mesures à moyen terme nécessaires pour faire face à la hausse de la dette publique, au durcissement des conditions financières mondiales et aux difficultés posées par les changements climatiques : il s'agissait notamment de l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques, d'une plus large mobilisation des ressources intérieures, de l'accélération des réformes structurelles, de la transition vers une économie verte, de la

restructuration de la dette et de l'échange de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

20. Le Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord a observé que les chiffres de la croissance pour l'Algérie devaient être actualisés. Parmi les recommandations formulées, le Comité intergouvernemental a évoqué la nécessité de venir en aide aux petites et moyennes entreprises, de faire jouer aux jeunes un rôle plus important, et de faire en sorte que les budgets tiennent mieux compte des questions de genre. Il a également été noté qu'une restructuration et un rééchelonnement de la dette seraient souhaitables pour aider les pays dans leur transition vers une économie verte.

21. Le Bureau sous-régional a indiqué avoir demandé des données aux États membres pour la préparation des profils régionaux. La CEA a réitéré l'appel aux États membres à lui communiquer ces données sur demande.

22. Le secrétariat du Bureau sous-régional a pris note des observations et des recommandations du Comité intergouvernemental, qui figureraient dans la version finale du profil régional pour 2022.

## **VII. Examen de la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux de développement et des initiatives spéciales [point 8 de l'ordre du jour]**

23. Un fonctionnaire du Bureau sous-régional en Afrique du Nord a présenté un rapport sur les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 12 en Afrique du Nord. Ce rapport visait à aider les États membres à suivre leurs progrès vers la réalisation de l'objectif 12 : « Établir des modes de consommation et de production durables ». On y trouvait une analyse des performances des pays d'Afrique du Nord au regard de l'objectif 12, accordant une attention particulière aux questions d'efficacité énergétique et d'intensité de la production de dioxyde de carbone.

24. Les auteurs du rapport y soulignaient la lenteur des progrès accomplis par la sous-région vers la réalisation de cet objectif, insistant par conséquent sur la nécessité d'accélérer les efforts en faveur de modes de consommation et de production nouveaux et durables. Compte tenu des enjeux auxquels est confrontée la région en ce qui concerne l'énergie, la sécurité alimentaire et les effets des changements climatiques, il est crucial de passer à un modèle d'économie circulaire qui dissocie croissance économique et émissions de dioxyde de carbone, afin de réduire la pression sur les ressources naturelles. Le rôle essentiel que jouaient les entreprises (surtout les petites et moyennes entreprises) pour atteindre les cibles de l'objectif 12 a été souligné. À cet égard, il a été conseillé aux États d'instaurer un environnement favorable pour les entreprises, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, dans le but d'accélérer la transition vers une économie circulaire et de mettre en œuvre des méthodes de production plus responsables.

25. Les membres du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord ont débattu de l'importance d'une optimisation de la consommation d'eau, ressource particulièrement rare en Afrique du Nord. Ils ont également fait observer que tous les pays d'Afrique du Nord avaient procédé à un examen volontaire national. Par ailleurs, ils ont estimé que la formation et le financement des petites et moyennes entreprises étaient essentielles pour une transition verte.

26. Le secrétariat du Bureau sous-régional a pris note des observations et des recommandations du Comité intergouvernemental, et a fait part de son intention de continuer à travailler en étroite collaboration avec les ministères et départements nationaux concernés dans les pays de la sous-région et avec le

secrétariat de l'Union du Maghreb arabe pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique du Nord.

## VIII. Questions statutaires [point 9 de l'ordre du jour]

27. Un fonctionnaire du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord a présenté un rapport sur les activités du Bureau sous-régional pour la période allant d'octobre 2021 à septembre 2022, ainsi que le programme de travail pour 2023.

28. La présentation a porté sur les principales réalisations au cours de l'année 2021, les partenariats du Bureau sous-régional, le processus de mise en œuvre des recommandations de la trente-sixième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord, ainsi que les enseignements tirés et les difficultés rencontrées au cours de l'année écoulée. Au cours de la période considérée, le Bureau sous-régional avait mené des activités conformes à ses objectifs stratégiques. L'intervenant a mis en exergue les principales difficultés rencontrées, comme l'adaptation et le renforcement de la résilience aux chocs futurs, la difficulté d'accès aux données, la faiblesse de la coordination sous-régionale et le manque de stabilité dans la sous-région de l'Afrique du Nord. Il a indiqué que les enseignements tirés étaient notamment les suivants : a) la sous-région devait renforcer l'échange d'expériences entre tous les États membres et les experts ; b) il était nécessaire d'élargir encore le champ de diffusion des bonnes pratiques, car les crises étaient multiformes et récurrentes ; et c) les meilleures pratiques en matière de formulation et de mise en œuvre des stratégies nationales de développement devaient être partagées dans toute la sous-région.

29. Le programme de travail proposé par le Bureau sous-régional pour 2023 était conforme à ses objectifs stratégiques actualisés, qui consistaient à accroître la capacité des pays à : a) adopter les meilleures pratiques pour favoriser un environnement propice à la création d'emplois ; b) concevoir des politiques favorisant l'intégration régionale ; et c) concevoir des politiques d'appui visant les petites et moyennes entreprises et l'entrepreneuriat en tant que moteurs de la prospérité et du développement durable en Afrique du Nord. L'objectif général de la stratégie 2023 serait aligné sur le domaine de spécialisation du Bureau sous-régional, à savoir favoriser les compétences, la compétitivité et l'innovation comme base de l'emploi. Les piliers de la stratégie 2023 seraient : a) aider les États membres à diversifier leur économie ; b) aider les États membres à favoriser les compétences, la compétitivité et l'innovation ; et c) recueillir des données sur les migrations et promouvoir la reconnaissance des compétences des migrants. Le fonctionnaire du Bureau sous-régional a suggéré que le thème de la réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord en 2023 soit : « Vers une Afrique du Nord résiliente au changement climatique », en continuant à mettre l'accent sur la sécurité alimentaire.

30. Au cours des débats, les États membres ont salué le travail accompli par la CEA au cours de l'année écoulée et ont souligné les efforts louables déployés par le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord sous la direction de M<sup>me</sup> Schwidrowski, malgré ses ressources humaines et financières limitées. Dans ce sens, les États membres ont formulé des recommandations concernant le programme de travail pour 2023 et ont suggéré que les objectifs soient plus concis, qu'il y ait moins d'ateliers sur des sujets divers, que l'on se concentre sur des projets clés sélectionnés avec des résultats mesurables et que les projets soient répartis entre les États membres de manière plus équilibrée.

31. À cet égard, le Directeur de la coopération multilatérale et des affaires économiques internationales au Ministère des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Abdellah Ben

Mellouk, s'est félicité des activités entreprises par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord. Il a également exprimé son appréciation pour les projets, études et réunions organisés par le Bureau du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord, et a encouragé ses membres à :

- Soutenir les États membres dans la mise en œuvre des recommandations que ces derniers avaient choisi d'appliquer ;
- Rechercher une plus grande efficacité par un travail de planification stratégique en consultation avec les États membres ;
- Se concentrer sur des projets dont l'impact serait systémique et durable ;
- Donner une plus grande priorité aux projets de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, en particulier ceux qui impliquaient une coopération entre l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest ;
- Soutenir les États membres dans la mise en œuvre des cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

32. Un représentant de la Libye a invité le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord à s'impliquer davantage dans l'atténuation de la crise migratoire que connaissait son pays. En réponse, M<sup>me</sup> Schwidrowski a rappelé aux délégués que le champ d'action du Bureau sous-régional se limitait à la promotion de la reconnaissance des compétences des migrants et à la collecte de statistiques migratoires, ainsi qu'aux aspects économiques généraux de la question migratoire. Le Chef de la Section des initiatives sous-régionales du Bureau sous-régional, Khaled Hussein, a souligné que les objectifs du projet de migration de la CEA différaient des objectifs pour lesquels la Libye demandait un soutien, dans le sens où le but du projet de la CEA était d'aider les pays à améliorer les stratégies nationales de migration, à collecter des statistiques sur les migrations et à promouvoir la reconnaissance des compétences des migrants. Il a également mentionné l'atelier de renforcement des capacités organisé par le Bureau sous-régional sur la stratégie nationale de la Libye pour la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui visait à améliorer la capacité du pays à accroître ses exportations intra-africaines.

33. En clôturant les débats, le fonctionnaire du Bureau sous-régional a pris note des observations et recommandations formulées par le Comité intergouvernemental.

## **IX. Présentation d'initiatives phares dans les États membres de la Commission économique pour l'Afrique [point 10 de l'ordre du jour]**

34. Un représentant de la Division de l'intégration régionale et du commerce de la CEA a fait une présentation sur l'appui apporté par la Commission à ses États membres pour la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Au cours de cette présentation, qui a d'abord abordé le contexte, les objectifs et la portée de la Zone de libre-échange continentale africaine, puis l'état d'avancement général de cette dernière, le représentant a noté que : a) les négociations étaient presque terminées, mais il restait encore quelques points à régler ; b) les protocoles sur les droits de propriété intellectuelle et la politique de concurrence étaient sur le point d'être finalisés; et c) les protocoles sur le commerce numérique et le commerce électronique, et sur les femmes et les jeunes dans le commerce en étaient encore à un stade préliminaire. Les échanges commerciaux, dans le cadre d'une initiative de commerce guidé

lancée le 7 octobre 2022, avaient commencé avec la participation du Cameroun, de l'Égypte, du Ghana, du Kenya, de Maurice, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda et de la Tunisie.

35. Une présentation a porté sur le soutien apporté par la CEA à ses États membres eu égard à la Zone de libre-échange continentale africaine. Les domaines d'appui étaient les suivants : a) les processus de négociation ; b) la recherche et la sensibilisation fondées sur des données empiriques et des activités de renforcement des capacités ; c) les études d'impact ; d) les stratégies nationales de mise en œuvre ; e) la participation du secteur privé ; f) l'intégration des questions de genre ; g) l'atténuation de l'impact de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine ; et h) l'Initiative pharmaceutique ancrée dans la Zone de libre-échange continentale africaine.

## **X. Examen et adoption des projets de recommandations du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord** [point 11 de l'ordre du jour]

36. Le Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord a examiné et adopté les recommandations de sa trente-septième réunion, telles qu'elles figurent à l'Annexe I au présent rapport.

37. Un fonctionnaire du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord a précisé que les États membres recevraient le rapport sur les travaux de la trente-septième réunion du Comité intergouvernemental dans les semaines à venir.

38. Les membres du Comité intergouvernemental ont encouragé les participants des pays de la sous-région à soumettre au Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord leurs propositions d'amendements au rapport, dans les deux semaines suivant la réception dudit rapport, de façon que le secrétariat ait suffisamment de temps pour les inclure dans le rapport final de la réunion. Le Bureau sous-régional attendrait les réactions des États membres, et si aucune réaction n'était reçue, le rapport serait considéré comme définitif.

39. Conformément à ces observations, les membres du Comité intergouvernemental ont considéré le rapport comme adopté et ont demandé au Bureau sous-régional de le transmettre à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique pour examen à sa prochaine session.

## **XI. Date et lieu de la prochaine réunion conjointe** [point 12 de l'ordre du jour]

40. Le Président du Bureau du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest a souligné la nécessité de convenir de la date et du lieu de la prochaine réunion conjointe des deux comités intergouvernementaux. Il a donné la parole au représentant du Ghana, qui a proposé de tenir la prochaine réunion conjointe à Accra. Le représentant a suggéré que, au vu de l'expérience positive de la réunion conjointe en cours, les deux comités intergouvernementaux tiennent à nouveau leurs réunions annuelles conjointement. Le Président de la réunion conjointe a ensuite soumis la proposition au vote des représentants des États membres, qui ont adopté à l'unanimité la proposition de tenir la prochaine réunion conjointe des deux comités intergouvernementaux en novembre 2023 à Accra.

## **XII. Questions diverses** [point 13 de l'ordre du jour]

41. Aucune autre question n'a été soulevée à l'issue des débats.

## **XIII. Clôture de la réunion conjointe** [point 14 de l'ordre du jour]

42. Un représentant de la Libye a adressé, au nom de tous les délégués, ses remerciements au Maroc pour son hospitalité. Il a remercié le Président sortant de la trente-sixième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord, ainsi que le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, pour l'excellente organisation de la trente-septième réunion.

43. Dans ses remarques finales, M<sup>me</sup> Schwidrowski a exprimé sa gratitude à tous les délégués pour les débats fructueux qu'ils avaient tenus sur les questions liées à la sécurité alimentaire et énergétique. Elle a remercié M<sup>me</sup> Diop de la collaboration conjointe et l'équipe de la CEA pour l'excellente organisation de la première réunion conjointe des deux comités intergouvernementaux.

44. Le Président du Bureau de la trente-septième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord a ensuite déclaré la réunion close.

## Annexe I

### Recommandations de la trente-septième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord

45. À l'issue de ses délibérations, le Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord a émis les recommandations ci-après et a demandé au Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord de les transmettre à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

46. En ce qui concerne le renforcement de la sécurité alimentaire, les États membres devraient :

a) Encourager l'investissement dans la production alimentaire locale afin de réduire la dépendance envers les importations, de motiver les jeunes à entrer dans le secteur agricole et de renforcer les capacités agricoles dans la sous-région, notamment au moyen de l'agriculture intelligente pour accroître la productivité ;

b) Résoudre les problèmes fonciers et réhabiliter les terres agricoles, en coopération avec le secteur privé ;

c) S'atteler à la constitution de stocks de céréales au niveau national afin que les pays puissent en bénéficier en cas de crise, et mettre en place des chaînes de production alimentaire et énergétique aux niveaux sous-régional et continental afin de tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

d) Renforcer le rôle des producteurs dans la fourniture d'engrais aux agriculteurs et y faciliter l'accès, en accordant une attention particulière aux petits exploitants, et encourager le développement agricole durable dans un cadre de développement intégré tenant compte des infrastructures et des questions sociales ;

e) Souligner l'importance de la production d'engrais organiques et encourager les agriculteurs à les utiliser.

47. En ce qui concerne le renforcement de la sécurité énergétique, les États membres devraient :

a) Réduire les risques pour la sécurité énergétique posés par l'instabilité des cours des combustibles fossiles, en encourageant la diversification des sources d'énergie, tout en protégeant les groupes les plus vulnérables par des opérations de transition précises et cycliques ;

b) Faire de la crise énergétique mondiale une occasion d'accroître les investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables et de renforcer la résilience face aux crises ;

c) Donner la priorité à l'efficacité énergétique et l'encourager ;

d) Encourager l'examen et l'adoption de lois nationales visant à réduire le gaspillage énergétique et encourager les organismes d'inspection et de contrôle à se tourner vers les secteurs de la production alimentaire et énergétique compte tenu de leur importance vitale ;

48. S'agissant de la poursuite des efforts d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, les États membres devraient :

a) Améliorer l'efficacité de l'utilisation des eaux de pluie et de surface comme moyen pour contribuer à résoudre la crise de l'eau dans la sous-région ;

b) Lancer et accélérer la transition vers une économie verte grâce à la coopération régionale et à l'échange de savoir-faire afin de suivre le rythme du changement climatique et de parvenir à un développement durable ;

c) Renforcer la résilience des infrastructures face au changement climatique ;

d) Renforcer les efforts dans le domaine de l'adaptation aux répercussions négatives du changement climatique par la mise au point de variétés de semences plus résistantes à la sécheresse ;

e) Protéger la diversité biologique, en particulier les variétés et les espèces locales ;

f) Appeler les pays développés, à l'occasion de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à honorer leur engagement de fournir les fonds nécessaires pour couvrir le coût des pertes et des dommages résultant des changements climatiques et le coût l'adaptation à ces changements, tout en assurant le transfert des connaissances et des technologies pertinentes ;

g) Encourager l'adoption d'une position nord-africaine commune dans les forums et conférences internationaux afin d'obtenir un financement équitable ;

h) Généraliser l'utilisation d'équipements d'irrigation économes en eau pour augmenter l'efficacité de l'irrigation, en facilitant l'acquisition de ces équipements ;

i) Encourager et soutenir le développement de programmes spécifiques de transition vers les énergies renouvelables et propres ;

j) Améliorer les techniques de collecte des eaux de pluie et augmenter la capacité de mobilisation des ressources en eau pour accroître les périmètres irrigués ;

k) Soutenir et développer les activités de pêche en mer ;

l) Soutenir le secteur de la production de semences améliorées en encourageant la mise en place de systèmes nationaux qui répondent aux besoins en semences des cultures à importance stratégique.

49. Pour ce qui est de stimuler les réformes et la transformation structurelles, les États membres devraient :

a) Accélérer et repenser la transformation structurelle, afin de créer des économies inclusives et résilientes et de s'attaquer aux multiples crises (par exemple, le changement climatique et les crises sanitaires) ;

b) Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à favoriser la revitalisation économique et à protéger la stabilité macroéconomique ;

c) Renforcer les politiques et les lois régissant la sphère numérique pour encourager l'innovation et accélérer l'intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales ;

d) Accélérer la mise en œuvre de programmes visant à renforcer la mobilisation des ressources nationales et étrangères ;

e) Renforcer le secteur privé et réduire les obstacles à l'entrée et à la sortie du marché en dotant les pays d'infrastructures complémentaires, d'une gouvernance solide et d'institutions qui viennent à l'appui des voies d'investissement vertes ;

f) Mettre en œuvre des politiques et des initiatives qui améliorent la compétitivité des petites et moyennes entreprises par le renforcement des compétences et de la capacité d'innovation ;

g) Renforcer l'autonomie financière des femmes par des politiques et des programmes ciblés visant à accroître l'esprit d'entreprise des femmes et leur participation au marché du travail ;

h) Maintenir une base de données actualisée sur la situation socio-économique et la mettre à disposition afin de faciliter la publication du profil sous-régional par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord ;

i) Intensifier les efforts déployés pour mettre en œuvre les programmes de développement internationaux (Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine) ;

j) Encourager les activités productives pour réaliser un développement durable dans les pays africains ;

k) Renforcer les cadres structurels et institutionnels de la production alimentaire et de l'utilisation de l'énergie pour améliorer les moyens de subsistance dans les zones vulnérables, et offrir de nouvelles perspectives économiques aux particuliers et au secteur privé ;

l) Prévoir des mesures d'incitation économiques et commerciales pour encourager les investissements adaptés au contexte local, avec la mise en place de mécanismes d'appui, de financement et de prêt appropriés, avec des conditions simples et transparentes ;

m) Sensibiliser le public aux questions de sécurité alimentaire et encourager des systèmes et des méthodes de production et d'investissement durables, notamment en assurant leur diffusion ;

n) Établir une base appropriée pour la recherche, l'innovation et les systèmes d'information.

50. S'agissant de la facilitation de l'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les États membres et entre les sous-régions, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) est priée :

a) De faciliter l'échange d'expériences entre les sous-régions d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest (par exemple, l'expérience de l'Afrique de l'Ouest dans l'établissement d'un stock sous-régional de céréales comme mesure préventive pour renforcer la sécurité alimentaire dans les États de cette sous-région) ;

b) De poursuivre et d'étendre les programmes de mobilisation des ressources locales pour soutenir les réformes en cours en Afrique du Nord dans les domaines de l'adaptation au changement climatique et de la transition vers une croissance durable ;

c) D'étendre le cadre relatif aux migrations en y incluant de nouveaux pays et en partageant les expériences et les bonnes pratiques avec d'autres sous-régions ;

d) De défendre les intérêts des pays endettés dans les forums internationaux.

51. En ce qui concerne l'assistance dans le domaine de l'analyse et de l'élaboration des politiques, il est demandé à la CEA :

a) De renforcer le rôle du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord dans la prestation de services d'analyse des politiques et de conseil dans les domaines du renforcement des compétences, de la compétitivité, de l'entrepreneuriat et de l'emploi ;

b) D'aider les États membres à analyser leur situation d'endettement, leur vulnérabilité face au changement climatique et leurs perspectives de développement du secteur privé, et de les aider à formuler les politiques

nécessaires pour attirer les investissements du secteur privé, en particulier dans les secteurs essentiels pour une transformation verte ;

c) De continuer d'inclure les indicateurs existants et de créer de nouveaux indicateurs sur des questions transversales, telles que la vulnérabilité aux crises, l'égalité entre hommes et femmes, et le changement climatique, dans le rapport sur le paysage sous-régional.

52. En ce qui concerne l'appui au renforcement des capacités, il est demandé à la CEA de :

a) Continuer à déployer des efforts pour renforcer la capacité des États membres à accéder aux marchés régionaux, afin de leur permettre de tirer pleinement parti de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

b) Proposer aux pays membres des programmes de renforcement des capacités pour les aider dans leurs initiatives nationales de suivi des progrès vers les objectifs de développement durable ;

c) Renforcer les capacités dans le domaine des politiques publiques, et de développer des outils d'atténuation des risques et des plans d'urgence pour se protéger et faire face aux crises (par exemple, le changement climatique et ses répercussions directes, les crises sanitaires et l'accès aux ressources vitales).

## Annexe II

### Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion conjointe.
2. Élection du Bureau :
  - a) Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord\* ;
  - b) Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest\*\* .
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Séance spéciale sur la sécurité alimentaire et énergétique en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest dans un contexte de crises multiples.
5. Réunion de groupe spécial d'experts sur le thème : « Résilience aux crises et durabilité en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest ».
6. Examen et adoption des projets de recommandations de la réunion du groupe spécial d'experts.
7. Évolution des conditions économiques et sociales en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest : examen des profils sous-régionaux.
8. Examen de la mise en œuvre des programmes et initiatives spéciales de développement régionaux et internationaux.
9. Questions statutaires :
  - a) Rapport sur les activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord (octobre 2021 -septembre 2022) et programme de travail pour 2023\* ;
  - b) Rapport sur les activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest (octobre 2021-septembre 2022) et programme de travail pour 2023\*\* ;
  - c) Programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique pour 2023.
10. Présentation d'initiatives phares dans les États membres de la Commission économique pour l'Afrique.
11. Examen et adoption des projets de recommandations :
  - a) Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord\* ;
  - b) Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest\*\* .
12. Date et lieu de la prochaine réunion conjointe.
13. Questions diverses.
14. Clôture de la réunion conjointe.

---

\* Salle Agdal.

\*\* Salle Medina.